

JOURNAL DE LA HAYE.

PREMIER DE L'ABONNEMENT. La Haye. Provinces. Pour un an. 26 fl. 30 fl. six mois. 14 » 18 » trois mois. 7 » 8 »

BUREAU DE LA REDACTION, à La Haye, Lager Nieuwstraat, derrière la Prinsegracht (Noordzijde). BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES, Chez M. Van Weelden, libraire, Spui, à La Haye. Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction francs de port.

LA HAYE 12 Juin.

L'empereur de Russie s'était proposé de passer trois jours avec la famille royale, mais les nouvelles graves reçues ici de santé de la grande-duchesse Alexandrine, l'ont engagé à rentrer sans retard à St-Petersbourg. L'empereur a quitté cette résidence, hier à 2 heures de relevée.

M. l'empereur a conféré les décorations suivantes :

- M. le comte van der Duyn van Maasdam, grand-maître de la cour, l'ordre de St.-Alexandre Newsky; à M. le baron van West-Capelle, grand-maître de la maison de la cour, l'ordre de l'Aigle-Blanc; au ministre de la guerre, le lieutenant-général List, l'ordre de l'Aigle-Blanc; au vice-amiral Ryk, ministre de la marine, l'ordre de St.-Anne de 1re classe; au lieutenant-général de la Sarraz ministre des affaires étrangères, l'ordre de St.-Anne de 1re classe; au général-major Evers, l'ordre de St.-Stanislas 1re classe; au baron de Westvins, intendant des palais, l'ordre de St.-Anne 2e classe; au colonel Voet, l'ordre de St.-Anne 2e classe avec la couronne; au colonel Buchner, l'ordre de St.-Stanislas 2e classe avec la couronne; au colonel Storm de Grave, l'ordre de St.-Anne de 2e classe avec la couronne; au colonel Verhey, l'ordre de St.-Stanislas de 2e classe avec la couronne; au major Akersloot van Houten, l'ordre de St.-Stanislas de 2e classe; au major Voortman, l'ordre de St.-Stanislas de 2e classe; au major Akerlaken, l'ordre de St.-Stanislas de 2e classe; au capitaine Crommelin, l'ordre de St.-Wladimir, de 4e classe; au capitaine de vaisseau Ver Huell, l'ordre de St.-Wladimir, 4e classe; au colonel baron de Coehoorn, l'ordre de St.-Anne, 2e classe; au major Merkes, l'ordre de St.-Anne, 2e classe, avec la couronne; au capitaine baron van der Capelle, l'ordre de St.-Wladimir, 4e classe; au capitaine Hecker, l'ordre de St.-Wladimir 4e classe; ces quatre derniers officiers sont des officiers de campagne du roi. Au lieutenant van Steenwyk, l'ordre de St.-Anne 3e classe; au lieutenant Schmidt von Altenstadt, l'ordre de St.-Anne 3e classe; au lieutenant Musquetier, l'ordre de St.-Anne 3e classe; au lieutenant comte Worbert van Wasberg, l'ordre de St.-Anne 3e classe; au lieutenant van Panhuys, l'ordre de St.-Anne 3e classe; au lieutenant Speyaert van Wunden, l'ordre de St.-Anne 3e classe, tous officiers d'ordonnance du roi.

Le roi a conféré les décorations suivantes : au comte Drion, la croix de commandeur de l'ordre Militaire; au lieutenant-général de camp général de l'empereur Adlersberg, la grand croix de l'ordre du Lion-Néerlandais; au conseiller d'état actuel Reinkens, la croix de commandeur du Lion-Néerlandais; à l'aide-de-camp prince Wassilichikoff, et au capitaine en second Adlersberg, aide-de-camp du grand-duc héritier, la croix de commandeur du Lion-Néerlandais; au conseiller d'état de Peicker, la croix de commandeur de l'ordre de la Couronne de chêne; au conseiller honoraire de Berlin, la croix de chevalier de la Couronne de chêne.

Nous apprenons avec un vif plaisir que S. M. l'empereur de Russie, a daigné conférer à Son Excellence le baron de Witt, qui remplit depuis plus de sept années les fonctions de ministre plénipotentiaire près notre cour, l'ordre de St.-Anne, de 1re classe.

M. de Beck, 1er secrétaire de la légation de Russie a reçu l'ordre de St.-Anne de 3e classe; M. le baron de Nicolai, 2e secrétaire de la légation de Russie, qui avait fait partie de la suite de l'empereur dans le voyage de S. M. I. à Londres, a été nommé gentilhomme de la chambre.

S. M. l'empereur de Russie a fait remettre au bourgmestre de La Haye 400 ducats pour être distribués aux pauvres de cette résidence.

Les ouvriers du chantier de Rotterdam ont reçu de la part de l'empereur de Russie une gratification de 200 ducats, le premier surveillant du même chantier a reçu une gratification de 50 ducats.

Sur le voyage de l'empereur Nicolas.

On nous écrit des bords de l'Elbe sous la date du 6 juin : On continue à se livrer en conjectures sur le voyage de l'empereur de Russie. Arrivera-t-il les bords d'un nouveau traité de commerce avec l'Angleterre? Veut-il entendre avec la Grande-Bretagne pour prendre une résolution définitive à l'égard de la Turquie? Veut-il par sa présence à Londres manifester une rancune personnelle contre la France? Voilà autant de questions qui préoccupent la presse.

Il est inconcevable que dans notre époque de principes, de circonstances politiques et de faits accomplis, on attribue à l'entrevue personnelle des souverains une importance telle, qu'on suppose que l'apparition à Londres de l'empereur de Russie imprimera à la politique anglaise, presque toute tracée par l'histoire et la situation de ce pays, une direction entièrement contraire, et que même on craint qu'il ne se fasse une alliance entre l'Angleterre et la Russie aux dépens de la paix européenne.

Il me faudrait remonter trop haut si je voulais faire voir qu'une pareille alliance n'est pas très vraisemblable, ne fut-ce qu'à cause de la position qu'occupent vis-à-vis l'une de l'autre l'Angleterre et la Russie dans l'Asie centrale. Je me borne à vous assurer, que l'empereur de Russie ne songe pas à admettre pour les affaires d'Europe une autre politique que celle renfermée dans la sainte alliance, alliance qui porte en elle-même la garantie de sa durée, précisément parce qu'elle n'est pas un traité international, mais une obligation morale.

Comme cette alliance, qui stipule un système de paix morale et légitime entre les souverains de l'Europe en dehors de toutes les formalités diplomatiques, et sans le contre-seing d'un ministre, a été proposée par la Russie, il ne faut donc pas s'étonner si le successeur d'Alexandre ne manifeste pas pour les états européens, qui ont dérogé à la sainte alliance et au principe étroitement uni à elle, les sympathies personnelles qu'il témoigne aux états qui y sont restés fidèles; mais le point de vue historique sous lequel se place l'empereur, le met à l'abri du reproche de faire servir une rancune personnelle à un but politique.

L'empereur de Russie n'ira pas à Paris parce que Louis XVIII avait accédé à la sainte alliance et que ses successeurs légitimes n'habitent plus au palais des Tuileries; mais il n'ira jamais à Londres pour chagriner cette dynastie que la nation a appelée sur le trône de Hugues Capet, dont l'avènement était passé aussi dans la catégorie des faits accomplis, car en 987 le légitime héritier de la couronne de France était Charles, duc de Basse-Lorraine.

Il est aussi ridicule qu'erroné de voir dans chaque démarche de l'empereur de Russie ou un projet de conquête ou même une intrigue, qui ne serait pas mal à un acteur, tandis que, abstraction faite des argumens historiques, ses ennemis eux-mêmes, tels que le marquis de Custine, reconnaissent sa grandeur morale et ses vertus souveraines. L'empereur de Russie est un homme qui tient aux principes, mais en même temps c'est un

des plus grands politiques. Le moyen de croire qu'il n'opposera que de petites chicanes aux grands évènements!

Pourquoi ce monarque est-il allé à Londres? Voilà une bizarre question. La réponse est bien facile : elle se trouve dans le caractère de l'empereur autant que dans sa position. C'est un autocrate. Si on le voit partout où l'exigent les intérêts de son pays et de sa nation, pourquoi n'irait-il pas à Londres? Qui voudrait nier qu'il ne puisse exister entre la Russie et la Grande-Bretagne des relations plus étroites encore sous le rapport des intérêts matériels? Qui croira que la visite de l'empereur à Londres, quand même, ce dont je suis convaincu, elle n'a aucun but politique, restera sans résultat pour l'avenir de la Russie qui, à vrai dire, est en Asie la rivale de la Grande-Bretagne, mais qui dans presque toutes les autres directions a les chances les plus favorables pour un immense développement, développement qui ne saurait gêner l'Angleterre, attendu qu'il se passera encore bien des siècles avant qu'il soit parvenu à son terme? L'Angleterre a toujours été d'un grand poids pour la Russie, et si Pierre-le-Grand pouvait dire : « Si je n'étais pas czar de Russie, je voudrais être amiral anglais, » cela prouve non seulement les sympathies personnelles de ce monarque pour la marine anglaise, mais encore l'importance qu'il attachait à l'Angleterre par rapport à la Russie. Est-ce que cette importance n'existerait plus? Et même dans le cas où il y aurait collision entre les intérêts russes et anglais, les deux gouvernements ne feront-ils pas mieux d'arranger leurs différends à l'amiable?

On dit que le voyage de l'empereur de Russie à Londres concerne particulièrement la Turquie. C'est là une conjecture bien hasardée! Qui pourrait douter que dans les affaires de la Turquie l'Angleterre ne soit l'alliée naturelle de l'Autriche, et qu'une alliance anglo-russe ne décidera jamais une question qui avant tout doit obtenir l'assentiment du cabinet de Vienne, et cela non pas uniquement dans l'intérêt de ce gouvernement, mais dans celui de l'Angleterre même.

En un mot, je ne crois pas qu'il faille aller chercher bien loin des raisons pour un voyage qui est justifié par les relations réciproques de deux grandes puissances non moins que par le siècle, et qui est facilité par la circonstance qui a placé une femme sur le trône des trois royaumes unis. L'empereur de Russie veut présenter en personne ses hommages à la reine Victoria; même le plus sévère étiquette diplomatique ne saurait formaliser le voyage du plus chevaleresque souverain.

Prétendra-t-on peut-être que l'empereur de Russie est venu à Londres pour se faire connaître de plus près de ses sujets anglais, et l'introduire dans ses états? Cette supposition n'est pas aussi spécieuse que les autres. Si elle était vraie, ce voyage aura cependant donné une haute idée des sentiments et de l'état de vue historique de l'empereur qui visite un pays où règne la liberté politique et la liberté de la presse, et où existent des associations polonaises, et cela, tout seul, sans aucune de ces sympathies qui donne la popularité, mais dans le sentiment de ses vertus souveraines, dans la conviction de ses croyances politiques et avec le courage qu'inspire toujours la vérité.

(Journal de Francfort.)

On lit dans le Handelsblad du 12, sous la rubrique Correspondance par pigeon :

Madrid, 4 mai. Le bruit courait à la bourse que MM. Carrasco et Bravo rentrait à un ministère en remplacement de MM. Mon et Pidal, et que des décrets importants avaient été reçus.

Le journal El Castellano que nous recevons aujourd'hui dément ces rumeurs en ces termes :

A la Puerta del Sol circulent depuis hier au soir certaines rumeurs que nous croyons sans fondement, et qui ont pour unique objet d'alarmer les esprits. On dit qu'il est arrivé d'iver

Revue du Journal de La Haye. — 13 juin 1844.

LÉONARD LE COCHER. (1)

Seconde course. (Suite.)

Engagement à deux. — Un amour héroïque. — Drama en cabriolet.

Un mois était passé, un autre s'achevait. Léonard comptait les jours, les heures, les minutes, impatient d'arriver à la fin du trimestre. Il n'avait plus d'autre pensée que celle-là : elle lui bouillonnait dans la tête, à tous les instans, et sous toutes les formes; elle le suivait dans ses courses à travers Paris, se modifiant de rue en rue, de maison en maison, de boutique en boutique.

D'abord, il songeait au nouveau logement qu'il devait occuper; il le voulait gai, sain, agréable, donnant sur une place, afin d'avoir le plus d'air possible. Il comprenait instinctivement que la clarté, que le soleil sont quelque chose à l'amour.

Il passait devant un orfèvre, devant un marchand de nouveautés ou une marchande de modes, il avançait la tête hors de son cabriolet; pour inventer rapidement tous les objets, toutes les richesses offertes à ses yeux. Il lui semblait qu'il était parvenu tout donner à Juliette. — Je veux qu'elle mange dans l'argenterie, disait-il; plus de maillechor, plus de métal d'Alger! Nous aurons deux convertis en véritable argent ou, du moins, en plaqué; c'est de l'argent tout de même. Ne puis-je pas aussi lui donner un châle? cache-moi, français, en cadeau de noces? Ça convient aux femmes qui portent des châles. Pourquoi n'en porterait-elle pas? Elle n'est point ouvrière, elle est artiste bientôt célèbre, comme Mme Jacotot!

Il se disait, et il faisait part à sa fiancée de tous ses beaux projets, auxquels il ajoutait chaque jour des projets nouveaux, plus brillants encore. Juliette écoutait, en lui souriant d'un sourire doux et pensif; mais elle se

tron et ses camarades, l'une de ses roues donna rudement dans une excavation de la chaussée, et du heurt qui en résulta l'un des ressorts du cabriolet fut brisé.

Léonard retourna comme il put au local de son administration, tirant son cheval par la bride, et se consolant de sa mésaventure par l'espoir d'être libre de meilleure heure, et de trouver Juliette encore éveillée. Mais un cabriolet dont le conducteur avait disparu subitement, n'aurait pu venir de rentrer. On chargea Léonard de remplacer le malade, et de se faire changer de voiture et de numéro.

Il était en route; la nuit était venue, la pluie commençait à tomber, lorsqu'une voix lui cria : — Cocher, êtes-vous libre? Il s'arrêta, ouvrit son cabriolet, et une jeune femme, qu'un jeune homme soutenait, pour l'aider à monter, escalada rapidement le marche-pied et se blôtit dans le coin opposé à celui qu'il occupe. Le jeune homme monta à son tour et prend place au milieu.

— Au boulevard du Temple, et vivement! dit le jeune homme.

Léonard lâcha la bride à son cheval et se remit à la chasse de ses rêves si doux.

Le couple, resté d'abord silencieux, commença bientôt à causer à voix basse, et l'attention du cocher, réveillée par ce hochement confus, lui fit prêter l'oreille malgré lui.

— Pourquoi pas à la Gaîté? Quel enfantillage? Que craignez-vous, disait le jeune homme, ceux qui vous reconnaîtraient, n'iront pas le lui dire, à lui. Votre société habituelle n'est pas la sienne, comme son monde n'est pas le vôtre. D'ailleurs, j'ai loué une baignoire grillée où nul ne pourra nous voir.

Le roulement des voitures qui croisaient, la sieste empêcha Léonard d'entendre la réponse de la jeune femme, dont la voix était faible et troublée.

— Si c'est à cause de cette soirée que vous avez passée là, près de lui, soit! repart son compagnon, je respecte vos scrupules; mais à quoi bon vous inquiéter de l'heure? S'il rentre avant vous, il vous croira couchée, endormie, et voilà tout. Un autre théâtre vous conviendrait-il? Eh non! Dieu! il ne s'agit pas de la pièce! mais il faut absolument que nous puissions parler seuls, à notre aise et prendre enfin un parti. — Cocher, vous nous arrêterez à l'Ambigu Comique.

Tandis que le jeune homme se tournait de son côté pour lui adresser cette injonction, Léonard eut le temps de l'examiner rapidement à la lueur d'un réverbère, et il lui sembla que sa figure ne lui était pas inconnue tout-à-fait; mais il ne put se rappeler où il l'avait vu. Cependant un malaise instinctif l'oppressa et il ralentit le trot de son cheval pour mieux entendre.

— Non, répondait la jeune dame, je n'aurai jamais le courage de lui dire que je ne l'aime pas, que j'en aime un autre!

ses mains se crispèrent : le cheval, mal dirigé gagna les bas côtés du boulevard et faillit heurter le cabriolet contre un arbre.

— Faites donc attention, cocher! s'écria le jeune homme.

— Je fais attention, répondit Léonard d'une voix sourde et étouffée.

Dans la jeune dame il venait de reconnaître Juliette, sa Juliette, sa fiancée.

Le cabriolet d'emprunt, le changement du numéro, la figure du cocher à moitié cachée sous un mouchoir, avaient donné aux jeunes gens une fautive sécurité.

Pendant dix minutes encore, Léonard eut la force de se contenir; pendant dix minutes de torture, il put se convaincre pleinement que le cœur de Juliette ne lui appartenait plus; que ce mariage qu'elle n'avait pas eu la force de rompre ouvertement, lui faisait horreur. Sa vie, son passé, son avenir, tout était brisé : ses rêves de bonheur avaient été des rêves d'insensé; les souhaits de Juliette, écoutant les si doux projets qu'il déroulait devant elle, n'avaient été que des sourires de pitié, de mépris peut-être; des fautes, des fautes graves! Ne venait-elle pas de le déclarer elle-même! Elle en avait dit tout...

... sans doute d'un amour violent, comme celui que Léonard ressentait pour elle! Et cet autre, Léonard le sentait là, à son côté, pressé contre lui sur l'étréite banquette; cet autre, il avait en ce moment un bras passé autour de la taille de la jeune fille, et sa main reposait dans la sienne, tandis qu'il lui parlait.

Si violent d'ordinaire, Léonard se sentait oppressé, abattu, anéanti sous le coup qui venait de le frapper. Il n'avait plus la force de songer à se venger; sa pensée était éteinte, et machinalement, comme s'il n'eût été qu'un cocher qui, pour gagner son salaire, allait exactement et fidèlement conduire les gens à l'endroit indiqué par eux, il s'arrêta devant le théâtre.

Mais quand il voit le jeune homme tirer sa bourse tranquillement et s'apprêter à descendre pour acheter Juliette après lui, oh! alors, la pensée lui revient; un accès de fureur le prend tout à coup, et le saisissant à la gorge : — Misérable! lui cria-t-il, comment oses-tu donc pouvoir me payer pour que je te livre ma fille, ma malheureuse femme! pour que je te donne un autre, jusqu'ici? Elle est à moi, je la garde!

Et d'un bras vigoureux, le précipitant à bas sur le pavé, Léonard referma vivement le cabriolet sur Juliette et sur lui, et partit à bride abattue.

Septième course.

Le Réveil. — Une promenade à Belleville. — 1. Réveil. — D'aujourd'hui. Quand le jour se leva le lendemain, Juliette était sur son lit, habillée. Ses



décrets que l'on croit d'une grande importance. Nous n'avons pas encore pu en avoir connaissance, et sans doute ce sont les ennemis du repos public qui sèment ces bruits. On a parlé aussi de modifications du cabinet, et il est même un journal qui prétend que M. Mon et Pidal doivent être remplacés par MM. Carrasco et Gonzales Brava.

### Le Russie et la Chine.

L'Abeille du Nord, journal de St-Petersbourg, publie des nouvelles des frontières de la Sibirie et de la Chine, qui seraient curieuses quand elles ne feraient que nous donner quelques indications sur la civilisation de ces contrées, mais qui ont un caractère plus sérieux, si on les considère au point de vue de la puissance chaque jour progressive de la Russie.

M. le sénateur et conseiller privé, J. N. de Tolstoï, a été envoyé par l'empereur pour inspecter la Sibirie orientale; il est arrivé à Troitzko-Savsk le 24 février. Dès le lendemain, le dzar-goutchoï, ou gouverneur de Maimatchen, ville chinoise de la frontière russe, s'empressait d'envoyer des félicitations et des présents à S. Exc., et lui-même a voulu, en personne, lui faire une visite avec toute la pompe chinoise. Il était précédé d'un grand nombre d'employés et de serviteurs qui portaient les insignes de ses dignités; il était dans une petite voiture, en forme de corbeille, traînée par une mule; et après lui marchait un détachement de Mongols armés! Le sénateur de Tolstoï fut frappé de la dignité du mandarin; sa conversation révélait une instruction et une politesse, qui auraient fait honneur à un Européen civilisé. Il lui offrit du thé, du café, du vin de champagne, en signe d'hospitalité, et, à son tour, le mandarin pria le sénateur de visiter la ville chinoise de Maimatchen. Au jour convenu pour cette visite, le peuple se répandit à flots dans les rues étroites de la ville. Les fenêtres étaient garnies de curieuses; les toits bariolés des maisons en étaient couverts; une bruyante musique alla à la rencontre du sénateur, et il marcha ainsi vers le palais du mandarin, où l'attendait un repas splendide. Le soir, il y eut une représentation chinoise au théâtre de la ville.

Quelques jours après, M. de Tolstoï assistait à une autre fête, à celle que les Chinois célèbrent chaque année à la première lune de leur nouvel an. La ville était illuminée au moyen d'une quantité innombrable de lanternes de toutes formes et de toutes couleurs; tous les édifices en étaient couverts; c'était un spectacle à la fois magnifique et original.

La réception faite au sénateur russe atteste, dit l'Abeille, la bonne intelligence qui règne entre les deux nations. Ajoutons, que la position acquise à l'Angleterre par sa dernière guerre avec les Chinois, tend nécessairement à rapprocher de plus en plus le gouvernement chinois du gouvernement russe.

### Du gouvernement à bon marché.

Voici un extrait, aussi curieux qu'instructif, d'une pétition adressée aux chambres par M. Quentin, ancien receveur-général, à propos du budget de 1845:

« Si les contribuables ne se préoccupent ni des luttes politiques, ni de l'exploitation des monopoles, ni de la distribution des faveurs, ni des successions ministérielles, croyez-vous qu'ils ne songent pas à l'énormité de leurs charges, à la nécessité de leurs forces et à l'emploi qu'on en peut faire? Croyez-vous que paros qu'ils sont silencieux, ils ne se souviennent pas qu'on leur promet un gouvernement à bon marché.

Voici une petite statistique qui pourra donner une idée de ce que les peuples gagnent à changer de gouvernement:

L'Empire coûtait en moyenne aux contribuables.	1,450 fr. par minute;
	87,580 » » heure;
	2,100,000 » » jour;
	62,500,000 » » mois;
	750,000,000 » » an.
Sous la Restauration, la France payait:	1,935 fr. par minute;
	116,665 » » heure;
	2,800,000 » » jour;
	83,333,333 » » mois;
	1,000,000,000 » » an.
Et enfin	2,900 fr. par minute;
Aujourd'hui, il faut compter:	175,000 » » heure;
	4,200,000 » » jour;
	125,000,000 » » mois;
	1,400,000,000 » » an.

Voilà où nous en sommes venus en moins de quinze années, et cependant toutes les branches du service public sont en souffrance. Une note lamentable vient de dévoiler la situation de notre marine; on connaît l'état du commerce et de l'industrie; on

sait que l'agriculture suffit à payer les contributions qui l'écrasent; on sait que la plaie du paupérisme grandit de jour en jour. Nos places fortes, nos ports, nos frontières, nos côtes attendent en vain les réparations qu'exige l'intérêt de la défense nationale. Il est vrai que l'embastillement de Paris marche à grands pas, et que, si les arsenaux de Lille, de Brest et de Toulon manquent de matières premières, Vincennes regorge de canons, de bombes et de cartouches.

### Nouvelles des Etats-Unis.

Au commencement du mois de mai, la question du Texas a été à New-York l'objet d'un immense meeting. Celui-là s'est tenu en plein vent, dans l'enceinte du Park. Tous les partisans du traité d'incorporation y avaient été convoqués, comme ses adversaires l'avaient été quelques jours auparavant. Ceux-ci avaient parlé contre, ceux-là ont parlé pour. Chacun son tour, chacun son speech. Benumarchais a dit qu'en France tout finissait par des chansons. Aux Etats-Unis tout finit par des speeches. Le meeting du Park avait commencé par une canonnade, espèce de prologue obligé des réunions populaires; il a fini par un accident tragique. L'estrade sur laquelle étaient perchés les orateurs, les rapporteurs-journalistes et les membres du comité, s'est écroulée, et orateurs, journalistes et officiers ont dégringolé pêle-mêle, les uns par dessus les autres. L'un d'eux, M. T. Drake, a eu l'épine dorsale brisée. On l'a transporté immédiatement à l'hospice voisin et il y est mort peu d'heures après.

Contre toute attente, le comité wigh qui s'est tenu à Baltimore, le 1<sup>er</sup> mai, a choisi unanimement pour candidat à la vice-présidence M. Frelinghuysen. La proclamation de ce vote a été accueillie par cinquante cheers ou hurrahs successifs. L'assemblée a fait preuve ainsi d'une force de poumons que les locofocos auront bien de la peine à surpasser.

La vice-présidence des Etats-Unis a acquis, aux yeux des partis, une importance beaucoup plus grande que par le passé, depuis que l'avènement de M. Tyler est venu tromper les espérances des wighs qui l'avaient accepté de confiance et les yeux fermés.

M. Th. Frelinghuysen est d'origine allemande. C'est un homme lettré, qui s'est occupé beaucoup plus de philosophie que de politique. Il occupe le poste de chancelier de l'université de New-York, qui est l'un des plus hauts grades dans la république des lettres américaines. Son nom n'avait été mis en avant par aucun journal; il ne paraissait avoir aucun parti, aucune clientèle politique, et c'est ce sage, vivant paisiblement dans sa retraite, qui se trouve élu aux dépens de ceux dont l'ambition n'avait probablement pas été inactive. L'exemple de cette fortune, arrivant à un homme tandis qu'il dort, est un fait assez rare sous un régime de démocratie et d'agitation pour qu'il soit noté.

Suivant une lettre écrite de Washington, le 14 mai, à la Gazette d'Augsbourg, le gouvernement américain a offert à Santa-Anna cinq millions de dollars, en échange du port et du territoire de San-Francisco, situé sur l'Océan Pacifique. Cette acquisition assurerait aux Etats-Unis la possession de la Californie, et les mettrait en jouissance d'un excellent port qui leur ferait oublier, au besoin, la partie du territoire de l'Orégon, située au-delà du 49<sup>e</sup> degré, et qui est, comme on sait, réclamée par l'Angleterre.

Cette proposition, dont les journaux anglais n'ont point encore parlé, est un moyen détourné d'indemniser le Mexique de la perte du Texas. Un commissaire a été chargé d'aller la présenter à Santa-Anna. Si ses négociations réussissent, nul doute, comme le fait observer le correspondant de la Gazette d'Augsbourg, que la question texienne ne prenne bientôt une autre tournure, et que le traité de Washington ne soit ratifié par le Sénat. L'opinion publique se prononce d'ailleurs chaque jour plus clairement en faveur de l'incorporation, et, quoi qu'il arrive, elle finira tôt ou tard par entraîner la législature.

Un déplorable accident a eu lieu, le samedi 4 mai, sur le chemin de fer de Philadelphie à Baltimore, à quatre milles et demi du Havre-de-Grâce. La grande quantité de voyageurs ayant forcé l'administration du chemin de fer à augmenter le nombre des dépôts, il était nécessaire de prendre, pendant la nuit, beaucoup de précautions pour prévenir les accidents. Or, ces précautions n'avaient pas été prises, et deux convois, qui allaient en sens contraire, se sont heurtés avec une telle violence, que les deux locomotives ont été brisées et les wagons des voyageurs renversés. Le conducteur a été dangereusement blessé, l'un des employés a été tué et un grand nombre de voyageurs ont reçu des fractures et des contusions plus ou moins graves. On craignait pour la vie de quelques-uns.

En arrivant à Philadelphie, les voyageurs, au nombre d'environ cent cinquante, se sont organisés en meeting, sous la pré-

sidence de M. Daniel Webster; de l'enquête faite, il est résulté que l'administration du chemin de fer s'était rendue coupable de la plus grossière négligence, et que notamment les convois de nuit n'étaient jamais munis de lanternes.

### Nouvelles d'Angleterre.

On nous écrit de Londres, 9 juin: On a annoncé avant-hier la faillite de la maison Johnson & Co de Romford, dont les affaires consistaient surtout en opérations avec les agriculteurs et les marchands de bestiaux des environs de Londres. M. Johnson, l'un des associés de cette maison était, il y a 3 ans, lord-maire de Londres.

Nous trouvons dans les journaux anglais, l'annonce de la formation définitive d'une société pour la construction et l'exploitation du chemin de fer d'entre Sambre et Meuse, et l'annonce de l'ouverture d'une souscription.

D'après cet avis la société serait formée au capital de 15,500,000 francs (620,000 livres sterling), par 31,000 actions de 500 fl. (20 livres) chacune. Le versement à faire en souscrivant est fixé à deux livres sterling.

Les directeurs de la Société seraient MM. W. Parry Richards, W.-G. Hayter, membre du Parlement, Thomson Hankey et P. Fearon. Il est dit qu'un minimum d'intérêt de 4 p. c. sera garanti pour un terme de 46 ans par le gouvernement belge, qui a concurrence d'un capital de 600 mille livres (15 millions).

Nous supposons que cet avis et cet appel au public ont pour but de s'assurer du capital nécessaire à la construction de ce railway, pour le cas où le gouvernement accepterait les propositions qui lui ont été faites et où les chambres adopteraient le projet de loi nécessaire pour la sanction de ces propositions.

Lundi, dans l'après-midi, la police de Londres apprit qu'un Irlandais, nommé Bernard Fitz-Patrick, s'était rendu dans plusieurs maisons et y avait proféré des menaces contre Robert Peel et le duc de Wellington. Il avait dit qu'il tirerait un coup de feu sur chacun des deux ministres, et comme on connaissait le caractère violent de l'individu, on craignait qu'il n'exécutât ses menaces. Aussitôt la police mit sur pied ses constables les plus habiles, et l'Irlandais fut arrêté dans la soirée. C'est un homme de cinquante ans, qui a au moins six pieds de haut.

Dans l'interrogatoire qu'il a subi, M. Bailli lui ayant demandé quelle était la cause de son antipathie pour sir Robert Peel, il répondit: « Je n'aime pas le moindre morceau de sa peau: il m'a mis M. O'Connell en prison, et je suis honteux pour mes compatriotes qu'ils l'aient laissé faire. Si j'étais maintenant en Irlande je me mettrais bientôt à leur tête pour sauver le libérateur. »

Le docteur Hasendon a examiné l'accusé et a signé un certificat d'aliénation mentale.

### Nouvelles d'Espagne.

(Correspondance particulière du JOURNAL DE LA HAYE.)

Les nouvelles que nous recevons aujourd'hui d'Espagne sont intéressantes.

L'annulation du contrat des tabacs a été envoyée à Barcelonne pour recevoir la sanction royale, et doit être mise en termin à cette affaire débattue depuis si longtemps.

Une circulaire du ministre de l'intérieur, en date du 3 courant, insérée dans la Gazette, et motivée par l'abus que font quelques journaux politiques, de leur droit d'examen et de critique de la conduite officielle et des actes administratifs des fonctionnaires publics, enjoint aux divers chefs politiques de se conformer rigoureusement aux dispositions des articles 98 et 99 de la loi sur la presse du 10 avril précédent, et de traduire devant les tribunaux ordinaires, en vertu de l'article 97, les écrivains qui manqueraient aux égards dus aux personnes revêtues d'un caractère officiel. El Castellano approuve cette mesure, rendue nécessaire surtout par l'affectation malveillante avec laquelle les journaux de l'opposition cherchent à ridiculiser et à faire prendre en haine les agents du corps de protection et de sécurité publiques. Le gouvernement ne devrait pas souffrir que l'on injurât ses agents, et principalement ceux qui sont chargés du maintien de l'ordre et de la tranquillité.

Le Heraldo signale un nouvel attentat commis par les Maures de la côte africaine, et qui vont ajouter une nouvelle complication à cette affaire. Toutefois, le gouvernement est attentif à bien décider à venger à tout prix (a toda costa) les insultes faites à l'Espagne. Une escadre, composée de la frégate Christine, du brick Mausanares sous les ordres de l'infant D. Henrique et d'autres navires de guerre, n'attendent que le moment d'attaquer les infidèles, et le vaisseau le Soberano est prêt à accourir partout où sa présence sera nécessaire.

cheveux en désordre, ses joues pâles, ses paupières rouges et gonflées, disaient quelle nuit elle avait passée.

Léonard, assis sur une chaise au pied du lit, pâle aussi, les bras croisés, la contemplait avec des yeux fixes et secs, pendant le faible espace de temps où la jeune fille, cédant à la fatigue, était plongée dans un assoupissement plein de cris et de rêves.

Cependant le calme semblait revenir sur ses traits endormis. Un sourire effleurait ses lèvres et faisait vibrer ses longs cils noirs et soyeux.

— Elle, pensa à lui! murmura Léonard; oh! si je tenais, celui-là!... Mais elle a refusé...

Dans ce moment, Juliette ouvrit les yeux, les promena d'abord autour d'elle, puis les arrêta un instant sur son sinistre compagnon. Alors se levant de ses deux mains, elle retomba sur son oreiller, et ses sanglots recommencèrent, ces larmes qui se faisaient jour à travers ses doigts, révélèrent tout ce qu'elle avait souffert et la mémoire lui était revenue.

— Pourquoi, murmura-t-elle, pourquoi me regardes-tu ainsi? — Mon Dieu! mon Dieu! que vous devez souffrir!

— Pourquoi?

— Vous êtes devenu oriel? — Et toi, tu ne l'as pas été cruelle, à ce qu'il paraît... C'est un joli mot que je fais là! Tu vois bien que je suis gai! — Non, non, conte-moi ça... nous

allons rire.

— Eh bien! oui; je vais tout vous dire, Léonard, afin que vous ne puissiez pas croire que ce jeune homme j'ai aimé, seulement pour l'avoir rencontré dans la rue, ce qui serait affreux. Vous verrez alors qu'il n'y a pas de ma faute.

— Il y a de la mienne, n'est-ce pas? interrompit Léonard.

— Peut-être, dit Juliette en relevant la tête. La première fois qu'il m'a dit suivie je vous ai averti. Vous vous le rappelez... J'étais toute troublée. Et ce jour-là vous n'avez eu pour moi effroi et son audace que des paroles de raillerie. D'après cela, n'étais-je pas en droit de penser que son action n'avait rien de bien blâmable et que j'aurais eu tort de m'alarmer mal à propos? Chaque jour il recommença sa poursuite, et je gardai le silence avec vous, dans la crainte de paraître à vos yeux une fille pusillanime. Cependant, outre de la résistance qu'il y mettait, je vous préviens de nouveau, et cette fois, de votre part, ce ne fut plus de la raillerie mais de l'empêtement, de la fureur. Cette fois, vous vouliez vous mettre en embuscade pour l'assailir, le tuer peut-être.

— Oh! que j'aurais bien fait! dit Léonard. Continuez.

— Je dus donc me taire encore. Vous le denoûchez de nouveau, c'était risquer de vous faire commettre une mauvaise action, attirer sur vous un grand malheur sans doute, et je vous aimais tant!

— Elle m'aimait tant! elle ose! — Allons, allons, je vois que tu es vraie aussi; ce que tu fais plaisir. Va toujours.

Juliette perdit tout à coup l'animation qu'il l'avait soutenue dans son récit: elle refusa brusquement sa main, que Léonard tenait tendue; et sembla chercher vainement dans sa tête à relater le fil de ses idées, rompu par les railleries et farouches interruptions de celui-ci. — Ah! oui... c'est cela... reprit-elle ensuite: — un jour, à la manufacture... Mais s'arrêtant brusquement: — Non, s'écria-t-elle, je ne dois pas achever... je ne le puis pas!

Un long silence s'ensuivit entre les deux personnages de cette scène. Ce que Juliette venait de dire, c'est que l'inconnu avait trouvé moyen de s'introduire dans l'atelier, sous le double titre de peintre et d'acheteur. C'était lui qui avait communié cette pendule de porcelaine dont il avait si bien et si longtemps surveillé l'exécution. Rassuré par son air de respect et de retenue, flatté par lui dans sa vanité de femme et d'artiste, foi devant à lui cette faveur qu'elle convoitait depuis si longtemps de s'essayer enfin dans un

ouvrage d'importance, elle avait bientôt senti succéder à ses sentiments de reconnaissance envers ce nouveau bienfaiteur d'autres sentiments encore plus puissants et plus doux; car il était jeune et beau.

Faire cette confidence à Léonard, n'était-ce pas être le mettre volontairement sur la piste de celui qu'il avait tant raison de détester aujourd'hui? Pour combattre cette hydre d'ignorance qui se levait en elle, Juliette en avait appelé de son courage; elle avait opposé son souvenir au souvenir du nouvel aimé; mais la comparaison n'avait établi alors forcément entre l'âge, les habitudes, le langage de ses deux soupçons, n'avait pas toujours été à l'avantage du premier. Et voilà encore ce qu'elle ne pouvait pas dire à Léonard.

Aussi se taisait-elle, et la tête renversée, le visage à moitié couvert par son bras replié, elle pleurait de nouveau et à la fois sur son ami, sur son amour, sur elle-même, car elle se trouvait bien coupable et elle était bien malheureuse.

De son côté, Léonard avait senti redoubler ses angoisses, déjà si violentes. Donnant une fausse interprétation aux dernières paroles de Juliette, il y trouva le complet aveu de son déshonneur. — Elle ne doit point achever! Elle ne peut pas!... Oui, je comprends. Ainsi, se disait-il, cette vie que je lui ai conservée, cet amour qui m'était dû, tout ce qu'avec des traits d'admiration j'ai pu développer en elle, j'ai respecté, tout m'a été sacrifié! tout est devenu la proie de cet autre.

Il se leva: — Pour la dernière fois, veux-tu me dire son nom, sa demeure? Juliette ne répondit pas.

— Car, tu dois le connaître, sa demeure. Tu as été chez lui sans doute? — Oh! Léonard! fit-elle avec un accent de profonde humiliation.

— Tu allais bien au spectacle avec lui? — C'était la première fois.

— Il n'a pas une coquette qui ne se serve de cette excuse! murmura Léonard, les dents serrées, les poings crispés. — C'est toujours la première fois que veux le connaître, te dis-je!

Même silence, même immobilité de la part de Juliette.

— Mais j'y pense! reprit Léonard, il ne peut tarder à rôder par les côtés de la manufacture... Je sais son visage, à présent.

Il fit un mouvement vers la porte; puis, s'arrêtant brusquement: — Au fait, je sais bien hôte! que je le reconnoître, que je l'assomme, un chien qu'il est, il en peut revenir, et si je me mettrais en train de



Voici les détails de ce nouvel attentat. Ils sont extraits d'une correspondance de Santiago du 31 mai : On apprend par des lettres de Muros que l'on a vu paraître, voguant à la merci des vagues, un vaisseau marchand espagnol tout désarmé. L'adjoint de marine a cru devoir faire reconnaître ce bâtiment. Lorsqu'il en est monté à bord, un affreux spectacle a frappé les regards, 12 hommes étaient étendus, baignant dans le sang, la tête baignée, et l'on voyait qu'ils avaient opposé une vigoureuse résistance à la rage de leurs bourreaux. On n'a trouvé auons pas à bord. Il est évident que la cruauté des Africains appelle la vengeance.

Voici une nouvelle qui motive la baisse que les fonds espagnols ont éprouvée ces jours-ci, notamment à la bourse de Londres, et que le Times attribuait au peu de confiance que la Cité a eue dans le ministre des finances.

Madrid, 4 juin.  
L'alarme est dans le camp des porteurs de titres de la dette d'Espagne, écrit-on de Madrid, M. Mon, le nouveau ministre des finances, ayant parlé de reviser les titres et de modifier les marchés contractés par son prédécesseur, une commission nommée par le ministre s'est présentée chez lui, pour lui demander quelles seraient ses intentions à cet égard, M. Mon n'ayant pas répondu d'une manière claire et précise, un courrier a été expédié au général Narvaez pour qu'il ait à s'expliquer.

Les choses en sont là, et l'inquiétude est assez générale sur le sort de toutes les opérations faites antérieurement à la nomination du nouveau ministre. Quelques personnes prétendent et ont raison, que M. Mon ayant reconnu l'impossibilité d'équilibrer les recettes de l'état avec ses dépenses, ne serait pas parvenu à adopter un système nouveau, qui viendrait à la suite d'une liquidation générale. Je me sers de cette expression pour ne pas employer le mot fatal de banqueroute. On va jusqu'à dire que M. Mon en aurait déjà fait à ses collègues la condition de l'acceptation du portefeuille des finances.

Le capitaine-général a donné le 5, un banquet de 500 convives à l'ambassadeur turc Fuad-Effendi, arrivé dernièrement à Barcelonne, et aux autres représentants des nations européennes qui s'y trouvent.

### Finances d'Espagne.

On lit dans *El Tiempo* : Dimanche dernier, divers capitalistes se réunirent à la banque de San Fernando. Il paraît que cette réunion avait pour objet de délibérer et de prendre quelques décisions relatives aux ouvertures que leur avait faites le ministre des finances, sur la manière d'alléger le trésor des déficits extraordinaires qui pèsent sur lui par suite des traités existants. L'assemblée, après avoir discuté quelque temps, décida de nommer une commission qui s'entendrait avec le ministre sur les moyens les plus opportuns, de tirer le gouvernement des embarras pécuniaires qu'il se trouve, sans léser cependant les intérêts légitimes des créanciers de l'état. Cette commission, composée de MM. Matheu, Oxchea, Campana, Alvarez et Barcenas, a eu, en effet, une conférence avec le ministre, et quoique rien n'ait été décidé définitivement dans cette entrevue, on assure que le ministre a développé la pensée de mettre, en leur aide, un terme au système de confusion qui régit les finances et à indiquer quelques-uns des moyens d'y remédier.

Le point de nos finances est, sans aucun doute, dans un désordre qui a attiré les yeux de tout le monde. Cette confusion est très-aisée à comprendre, et la difficulté consiste plutôt dans la volonté d'y remédier. Le remède, que dans la capacité nécessaire pour le faire, l'administration des finances est la question la plus importante, à laquelle sont subordonnées toutes les autres questions. Pour dépanner la manière d'obtenir cet heureux résultat est nécessaire de connaître d'avance les causes qui s'y sont produites jusqu'à ce jour. Ce sujet pourrait fournir la matière d'un long article; mais nous nous bornerons aujourd'hui à dire que la principale cause de la mauvaise administration des revenus, c'est qu'ils ne sont pas administrés et que ce qui est cause de ces charges naturelles du trésor ne sont pas acquittées régulièrement, c'est que la perception des rentrées est incomplète.

D'un autre côté, *El Castellano* du 4, dans un article consacré à l'examen de la question des finances de l'Espagne, soutient qu'un emprunt contracté avec des maisons espagnoles, est ce qui convient le mieux, et doit offrir pour résultats les conditions les plus avantageuses, et un accroissement considérable du crédit public et de la richesse du pays. Ce journal ne prétend pas néanmoins exclure totalement les étrangers et tout sacrifier à un sentiment de nationalité, mais il désire seulement qu'à conditions égales on a peu près les mêmes, on accorde la préférence aux maisons espagnoles.

### Nouvelles de France.

Paris, 10 juin.

Le rapport de M. Bignon sur le budget insiste fortement sur la nécessité de prendre enfin un parti relativement à la conversion des rentes. On dit même que la commission exprime le vœu que M. le ministre des finances profite de l'intervalle des sessions pour préparer cette mesure indispensable dans le double intérêt du trésor et du crédit public.

Il est maintenant à peu près certain que la chambre des députés aura à s'occuper à la session prochaine d'un projet de loi sur la conversion. Le gouvernement, après avoir lutté pendant sept ou huit ans contre l'opinion publique, finira par être obligé d'y céder, et l'exemple de Naples, de la Belgique, de la Hollande, de l'Angleterre et de la Russie n'aura pas peu contribué sans doute à amener ce résultat.

— A l'occasion de sa fête, le roi a accordé à vingt-six condamnés, libres ou esclaves, la remise des peines qu'ils avaient sollicitées; ces condamnés appartiennent aux colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane française, de l'île Bourbon, du Sénégal et de nos établissements dans l'Inde.

— Les mouvements continuent d'être très-actifs au port de Toulon. On écrit à la date du 6, que la corvette le *Gassendi* était partie le matin pour les îles d'Hyères; elle y va remplacer la frégate à vapeur l'*Asmodée*, partie la veille pour Port-Vendres, où l'on a annoncé que des embarquements de troupes allaient avoir lieu. L'escadre doit appareiller au premier beau temps pour les côtes de Maroc.

— Les exposants ont eu beaucoup à souffrir d'un orage qui a éclaté, le 9, sur Paris. Les gouttières n'ayant pu suffire au dégoisement de l'eau, elle a fait invasion dans la salle, et les châles, les tapis, les étoffes de soie ont été bientôt dans un état déplorable. Les dégâts s'élèvent à 200,000 fr.

— On lit dans la *Gazette de France* : Dans son rapport du 18 mai, M. le maréchal Bugeaud, après avoir rendu compte de son expédition dans les montagnes des Flissas, ajoute ce qui suit. Nous copions textuellement :

Les pertes matérielles des Kabyles sont énormes; plus de cinquante beaux villages, bâtis en pierre et couverts en tuiles, ont été pillés; nos soldats et nos Arabes y ont fait un butin très-considérable.

Nous avons dû relire plusieurs fois ces lignes incroyables. Nous ne croyons pas nous tromper en disant que c'est pour la première fois qu'un général en chef, qu'un maréchal de France, mentionne un fait de pillage, non seulement en termes approbatifs, mais avec éloge et comme un sujet de félicitations et de triomphe.

Le même général nous avait depuis longtemps accoutumés à la glorification des razias, des dévastations, des enlèvements de grains et de troupeaux, quant au pillage, il n'était pas encore officiellement admis aux honneurs du bulletin; ce n'était qu'en passant et pour mémoire qu'il en était question, et le plus souvent encore, on le rejetait sur le compte de nos turbulents et indisciplinables alliés, les Arabes auxiliaires.

Aujourd'hui, il y a progrès; le pillage, pour lequel on fusillait autrefois celui qui se le permettait, est formellement autorisé et organisé sur une grande échelle; ce n'est plus un hameau par-ci, par-là qu'on saccage impitoyablement, ce sont cinquante villages; en sorte que pour cette exécution, aussi stupide qu'atroce, il a fallu que la majeure partie du corps expéditionnaire s'y employât.

Nous avons publié en substance, il y a quelque temps, d'après le *Moniteur Universel*, l'ordonnance royale qui constitue le culte israélite en France.

Nous voyons aujourd'hui un effet de l'impression favorable que cette ordonnance a produite sur les israélites français, dans la lettre suivante adressée par le consistoire central israélite à M. le ministre de la justice et des cultes :

« Paris, le 29 mai 1844.

Monsieur le ministre, Le consistoire central a lu, dans le *Moniteur* d'hier, avec le sentiment de la plus véritable satisfaction, l'ordonnance royale qui constitue le culte israélite en France. Il s'empresse de vous adresser tous ses remerciements. Le principe de l'égalité de protection de la loi à l'égard de tous les cultes, est une ordonnance d'éclatante consécration : chacune des dispositions qui la constituent, est, en quelque sorte, un hommage à ce principe tutélaire. La notabilité ne sera plus un vain titre, elle s'attachera désormais à une position sociale qui suppose les lumières de l'éducation et le respect public. Les ministres ont signé au choix de S. M. par les chefs de la population israélite, ses représentants de leurs co-religionnaires; leur mission sera importante et glorieuse.

Placé à leur tête, le consistoire central aura le pouvoir d'imprimer à l'administration une marche uniforme et certaine. La hiérarchie des ministères de la religion parfaitement établie, substituera l'harmonie et l'ordre au défaut

d'ensemble dans cette partie si essentielle au culte; l'appel comme d'abus, désormais applicable aux rabbins, les place sans contestation possible au niveau des ministres des autres religions. En abolissant toute cérémonie dans le serment des consistoires, l'ordonnance porte le dernier coup à cette superstition superstitieuse appelé *serment more judaico*, si vivement attaquée, il y a peu de jours, dans un éloquent réquisitoire devant la cour de cassation.

En un mot, monsieur le ministre, ce nouvel acte de gouvernement de Juillet se rattache de la manière la plus intime à l'article 5 de la charte et à la loi du 10 février 1831, dont il est le complément. Le consistoire central, au nom des israélites français, vous prie de recevoir l'expression de sa gratitude. Les Juifs de l'Algérie apprendront avec joie que M. le ministre de la guerre s'occupe de leur assurer une organisation digne du siècle dans lequel ils vivent et de la nation dont ils ont le bonheur de faire partie : un si grand bienfait leur fera comprendre que la France et le roi ont le droit de compter sur tout leur dévouement; nous leur en donnerons le précepte et l'exemple, monsieur le ministre, et nous osons vous prier de le dire en notre nom à S. M. Au moment où, dans certains états de l'Europe, des pensées généreuses se font jour en faveur de l'émancipation des juifs, ou dans d'autres états, au contraire, les persécutions et les préjugés du moyen-âge semblent vouloir renaitre contre eux, l'organisation sagement libérale du culte israélite en France, la promesse officielle de sa constitution prochaine en Algérie, sont un bel exemple donné au monde par un gouvernement qui s'honore de marcher à la tête de la civilisation.

Nous avons l'honneur d'être avec respect, monsieur le ministre, etc.  
AD. CRÉMIER, président, membre de la chambre des députés;  
MAX CERFBERG, membre de la chambre des députés; ANSFACH, substitut du procureur du roi; S. HALPERN; RAPELLE.

### Nouvelles de Belgique.

Bruxelles, 11 juin.

La chambre, après avoir renvoyé au gouvernement la proposition de la commission d'enquête, a adopté aujourd'hui le système des droits différentiels par 43 voix contre 25.

— Voici ce que contenait la proposition de la commission d'enquête, renvoyée par la chambre au gouvernement :

La commission propose de former, pendant cinq ans, un fonds spécial, au moyen de la perception, de cinq centimes additionnels sur les droits de douane, de transit et de passage, et d'affecter ce fonds :

1° Jusqu'à concurrence d'un sixième, au maintien et à l'extension de la navigation transatlantique à voiles;

2° Pour le surplus, à des encouragements et subsides en faveur de la formation de comptoirs belges par des compagnies ou par le commerce privé, dans les pays transatlantiques et dans le Levant, ainsi que pour favoriser les exportations des produits du sol et de l'industrie de Belgique vers les mêmes pays.

La répartition de ces diverses sommes, et les conditions attachées à la jouissance de ces divers encouragements seront réglées, dit la commission, par des arrêtés royaux. Mais, dit l'*Indépendance belge*, sans qu'il soit besoin d'entrer dans l'immense discussion de l'établissement de primes d'exportation, on peut dire que cette dernière disposition exige un ajournement tout au moins jusqu'au budget. Il serait tout à fait insolite de décréter ainsi la formation d'un fonds de 600 mille francs environ, sans aucune donnée positive, sans même aucune indication précise sur sa nécessité, son emploi, sa répartition.

— La chambre a terminé, dans sa séance d'hier, le second vote du système différentiel. Une seule question restait encore ouverte; c'était celle que se pose la proposition additionnelle de la commission d'enquête sur les encouragements à donner à l'exportation, etc.; elle a été vidée aujourd'hui.

La question des relâches dans les ports a été résolue de manière que la faculté de relâcher ne sera pas seulement accordée aux navires étrangers dont la cargaison est expédiée directement dans un port belge et à des navires de pays, mais aussi à ceux qui n'ont qu'un court séjour en Belgique pour compte d'un marchand belge.

M. le ministre de l'intérieur a proposé une disposition additionnelle conçue en ces termes :

« A dater d'une époque à fixer par le gouvernement, les marins belges et étrangers ne pourront être admis en qualité de capitaines, de premiers ou de deuxièmes lieutenants, dans la marine marchande belge, qu'après avoir subi un examen de capacité.

» Le gouvernement fera les réglemens nécessaires à cet effet. Cette disposition a été votée à une grande majorité.

— C'est par quarante-six voix contre vingt-quatre que l'amendement de M. Malou a été voté dans le comité secret du 6 de ce mois. Cet amendement a pour but de s'accorder que dans l'intervalle des sessions, le pouvoir au gouvernement d'élever les droits différentiels, si à la suite ou à l'occasion de la loi, il était pris à l'étranger des mesures pour aggraver la position de l'industrie ou du commerce belge. M. Nothomb demandait que ce pouvoir fut accordé au gouvernement même pendant les sessions.

La chambre a eu grandement raison de refuser au gouvernement les pouvoirs illimités qu'il demandait; mais peut-être eût-il été plus sage d'aller plus loin, et de repousser toute dispo-

lui : de la mélodie, un rayon de soleil, la beauté, la croyance, la jeunesse, l'amour! Eh bien, s'il eût plongé plus avant dans les entrailles de ces gens heureux, il eût vu deux cœurs qui se débattaient saignans sous une pensée de mort.

Ils sortirent de la mansarde et Léonard prit son bras à Juliette. En tournant la rue de la Sourdière, il appela un fiacre qui se tenait sur la place du Marché-Saint-Honoré.

— Tiens, c'est toi! dit, en le reconnaissant, le cocher du fiacre, qui avait été autrefois cocher du cabriolet; — tu n'es donc plus chez ton Anglais?

— Que ne l'ai-je suivi au bout du monde! pensa Léonard.

Et le cocher apercevant alors au bras de son ancien camarade une jeune et jolie fille; digna de l'œil, fit un geste d'intelligence, et s'approchant de la poignée de Léonard : — Fichtre! dit-il, c'est de la verte primeur! poudette de bourriche!

Léonard le repoussa rudement.

— Compris, dit l'autre, en reprenant son équilibre. — *Motus!* Où allons-nous, bourgeois?

— Barrière de Belleville.

— Bon! compris, la journée sera belle; vous faites bien d'en profiter. Il n'y a plus de fleurs aux îles, par exemple; mais les fenilles y sont encore.

— Dépêchons! dit Léonard d'un ton de menace.

— Ah! ah! reprit le cocher entré ses dents : — Toujours caresser le diable devant *Belhomme!* Et refermant la portière sur le couple qu'il croyait, en fête : — Bien du plaisir, mes enfans, dit-il.

— C'est donc à Belleville que nous allons? demanda Juliette.

— Pourquoi pas? répondit Léonard.

Puis tous deux gardèrent le silence jusqu'à la barrière.

Arrivés là, et après avoir essuyé de nouveau quelques quolibets du cocher, qui leur proposa de les conduire jusqu'à l'*île d'Amour*, ils se mirent en route à pied, toujours silencieux, longeant la chaussée de la courtille et cette longue rue qui traverse l'immense village de vingt mille âmes.

Une autre commission de Léonard se croisa avec eux. C'était Jolivet, son vieil ami Jolivet. Eh bien! dit celui-ci, je te croyais malade de ta secousse d'hier! Ça va bien? tant mieux. Et après avoir salué Juliette d'un air grave et respectueux : C'est là elle? reprit-il dans son jargon de cocher. Je t'en fai-

mon compliment. A quand le mariage?

— Bientôt, dit Léonard.

— Alors à revoir, bientôt, mam'zelle; car je dois être pour quelque chose dans la noce. Léonard m'en a dit deux mots. Faut pas rougir pour ça. Vous aurez-là un crâne de mari et qui vous aime joliment, allez!

— Adieu interrompit brusquement Léonard. Il voulait presser le pas mais Juliette pouvait à peine se soutenir, tant elle avait été vivement impressionnée des dernières paroles de Jolivet.

Celui-ci se retourna vers eux, en passant la tête hors de son cabriolet, et cria :

— Ne vous aventurez pas trop. V'là le temps qui se gâte. Voulez-vous que vous ramène à Paris?

Juliette regarda Léonard; Léonard continua de marcher.

La prédiction de Jolivet ne tarda pas à se réaliser. Le soleil, tout à l'heure vainqueur des nuages, était vaincu par eux à son tour, et s'évanouissait en foule du sud. Le jour s'assombrit, l'air devenait étouffant.

A peine les deux taxis brèves promenaient-ils dans l'immensité de la grande rue de Belleville, que de larges gouttes de pluie commencent à tomber, annonçant l'orage. Ils tournèrent à droite et prirent par le parc Saint-Fargeau, dont le sol presque nu et les habitations rares et disséminées ne pouvaient guère leur offrir d'abri.

— Marcherons-nous encore longtemps? demanda Juliette.

— Non, répondit son compagnon.

— C'est que je suis bien fatiguée.

— Il ralentit sa marche, et s'arrêta à l'inferrompre.

En passant devant le cimetièrre de la commune, situé dans le parc, Léonard ressentit comme une commotion électrique. Juliette et le jeune homme s'arrêtèrent. Enfin, au bout de cette lande sablonneuse, anciens propriétaires des tombes de Saint-Fargeau, ils arrivèrent à des massifs de bois jetés sur la droite, en avant de ceux de Romainville, et se reliant de l'autre côté aux campagnes de Charonne.

Cette partie isolée, entourée de haies et de fossés avait toujours été peu fréquentée par les habitans de Paris. Dans ce moment, le plus que tombait avec force la rendait plus que jamais déserte. On la nomme l'Hydre.

(La fin à demain.)



sition comminatoire de ce genre, sans pour cela altérer en quoi que ce soit le droit du pays de modifier son tarif dans des circonstances données.

Tel qu'il est rédigé, l'article adopté élève une prétention réellement exorbitante, et semble à beaucoup d'égards une déclaration de guerre de tarif. C'est comme si l'on disait à certaines puissances maritimes avec lesquelles la Belgique est en relations: « Les produits que vous importez chez nous seront frappés de droits doubles ou triples des droits actuels, mais vous ne ferez rien contre les produits belges; car autrement nous vous frapperions encore davantage. Vos navires et leurs cargaisons étaient accueillis dans nos ports, de quelque lieu qu'ils vissent; ils seront repoussés désormais par des droits différentiels, mais vous ne pourrez pas modifier le régime d'après lequel les navires belges sont venus chez vous, sans être exposés à une aggravation de tarif de notre part. » — Voilà jusqu'ou va le sens de la disposition adoptée; or, nous croyons que si la chambre n'eût pas été fatiguée de la discussion, elle eût reconnu que ce langage était imprudent; qu'en outre, il sera toujours difficile d'user de ces pouvoirs extraordinaires.

(Indépendance Belge.)

**Nouvelles de Suisse.**

Valais, 6 juin.

Le grand conseil vient de rendre le décret suivant: « Sont considérés comme rebelles et devront être arrêtés comme tels et jugés sur-le-champ: 1° les auteurs de la prise d'armes, chefs et fauteurs qui, dans les dizaines occidentales, ont excité le peuple à prendre les armes pour combattre les troupes du gouvernement; 2° ceux qui ont exercé un commandement, rempli des fonctions supérieures comme chefs de colonnes, ceux qui se sont mis à la tête de bandes armées, les membres du conseil de guerre ou de l'état-major des troupes insurgées, les membres du comité cantonal de la jeune suisse; 3° les membres du comité de Martigny qui se trouvent impliqués dans l'affaire de la proclamation du 12 mai. Le conseil d'état dirigera des poursuites contre les individus qui ont commis des désordres, des violences ou qui ont employé des menaces. Ceux qui ne sont pas compris dans ces catégories peuvent retourner dans leurs foyers, mais sous la condition de se soumettre aux prescriptions du décret du 24 mai, s'ils sont membres de la société de la jeune Suisse. »

Hier, la dernière colonne de Haut-Valaisans a quitté Sion. Chaque colonne avait exigé que le drapeau blanc fût arboré. On a eu beaucoup de peine à empêcher l'exécution de ce projet. Le projet de loi contre la liberté de la presse et l'enseignement dans les écoles primaires sera incessamment soumis à l'approbation du peuple.

Le Porort de Berne vient de communiquer aux cantons un rapport qui lui a été adressé par les commissaires fédéraux par lui envoyés dans le Valais. Ce rapport contient le passage suivant que nous croyons devoir reproduire: « Le grand conseil du canton de Valais a des autorités semblables ne point vouloir adopter de mesures violentes. Nous ne pouvons encore vous communiquer les résolutions du grand conseil concernant la situation politique du pays, nous ne les avons pas encore reçues. »

**Nouvelles d'Allemagne.**

On écrit de Berlin, 7 juin: Les nouvelles les plus récentes de St-Petersbourg qui circulent dans les hauts cercles de notre société, portent que ce n'est pas l'indisposition de S. M. l'impératrice, mais bien celle de S. A. I. Mme la grande-duchesse Alexandra, épouse de S. A. S. le prince Frédéric de Hesse, qui a fait ajourner indéfiniment le voyage de l'impératrice. Si cette indisposition ne devait être mise que sur le compte de la grossesse de S. A. I., elle ne présenterait certainement pas beaucoup de gravité; mais malheureusement il faut l'attribuer à des motifs d'indisposition plus grave, qui pourraient causer de vives inquiétudes.

On écrit de Hanovre, le 7 juin: A l'occasion de l'anniversaire du roi, qui a eu lieu avant-hier, S. M. a nommé commandeur de l'ordre des Guelphes, S. Exc. le comte de Kielmansegg, son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près la cour des Pays-Bas.

On écrit de Berlin à la Gazette de Dusseldorf: Notre ambassadeur à Constantinople a reçu, dit-on, des instructions précises de faire des démarches énergiques auprès de la Porte concernant les persécutions des chrétiens. On croit que la France appuiera par son influence les efforts de M. Le Coq. La Turquie commence de nouveau à exciter l'attention publique: on rattache à cette question le voyage de l'empereur de Russie, et l'on croit même qu'il y aurait une solution inattendue et prompt de la question d'Orient. Un coup porté à la Turquie pourrait amener des changements importants en Grèce, et il pourrait facilement se faire que l'établissement d'une nouvelle dynastie russo-grecque dans un grand état grec vint résoudre toute la difficulté. Le duc de Leuchtenberg jouera le principal rôle dans cet arrangement.

**Nouvelles de Grèce.**

Athènes, 21 mai.

Les nouvelles que nous recevons des provinces sont alarmantes, et la situation en général du pays inspire de sérieuses craintes. Des troubles graves ont eu lieu dans plusieurs provinces particulièrement dans celle de Morée, et des scènes sanglantes se sont passées à Tripoliza et à Messonie, scènes qui ont coûté la vie à plusieurs personnes. On attribue cette agitation des esprits à la composition du nouveau cabinet, sous la présidence de M. Karamanlis, qui est accusé d'exercer une influence inconstitutionnelle dans les élections des députés, et de soumettre la presse à de très grandes restrictions. Entre autres il a remis en vigueur le décret qui a existé sous la régence, et qui oblige tout éditeur de journal d'avoir le grade de docteur et de déposer un cautionnement de 5000 drachmes, ce qui a été la cause que différents journaux ont cessé de paraître. Une divergence d'opinion s'est élevée qui concerne la nomination des sénateurs, et les ministres du roi et ses ministres, c'est à cela que l'on attribue la résignation du cabinet d'offrir sa démission.

**Nouvelles de Turquie.**

Constantinople, 22 mai.

Nous étions bien informé lorsque nous annonçâmes, il y a quelques jours, qu'il s'agit d'une question de la réintégration de la famille Schakhab en Syrie, nous ignorions qu'effectivement

M. de Bourqueney et l'internonce ont eu, ces jours derniers, quelques conférences avec le reis-effendi touchant la question de Syrie. Ces deux messieurs ont proposé à la Porte de réintégrer la famille Schakhab dans sa dignité, fermement convaincus que c'est là le seul moyen de rétablir une tranquillité durable. Rifaa-Pacha ne veut cependant pas, dit-on, prendre part à ces discussions avant d'avoir reçu des rapports impartiaux et dignes de foi sur l'état actuel des montagnards en Syrie et de leurs diverses factions. Il se propose d'y déléguer à cet effet un commissaire du Grand-Seigneur, et assure que, suivant les rapports venus jusqu'ici de Beyrouth, il ne s'est rien passé dans le Liban qui soit contraire à la loi ou à l'ordre, sinon que les Druses se refusent à payer aux Maronites les indemnités qui leur sont imposées par la Porte. Il exprime au reste la confiance, que l'administration actuelle de la Syrie n'aura pas de peine à faire exécuter les ordres donnés à cet égard par la Sublime-Porte.

**Nouvelles et faits divers.**

Une vive querelle a eu lieu en rade de Montevideo, dans un diner donné sur le bateau à vapeur anglais *Gorgon* entre le commodore anglais Purvis et le capitaine américain Conover, du navire *Adams*. La conversation s'était naturellement engagée sur la guerre désastreuse qui régnait depuis si longtemps dans ces parages, et le commodore anglais attaqua, très-vivement le caractère et les actes du général Oribe. Celui-ci fut défendu par le commodore brésilien Grenfell et par le capitaine Conover. Leur riposte fut très-mal accueillie par le commodore Purvis qui s'écria: « Si un de mes officiers s'était permis les remarques que vient de faire le capitaine Conover, je le traduirais en cour martiale et je lui arracherais ses épaulettes! » Le capitaine répondit à cette impertinence avec beaucoup d'énergie, et le commodore se retira immédiatement à bord de son navire.

On écrit de Leipzig, le 4 juin: Une question dont les conséquences peuvent avoir de la gravité, occupe très-vivement la librairie. Il s'agit de la traduction projetée du nouveau roman d'Eugène Sue, le *Juif Errant*, au sujet duquel le libraire Kollmann a conclu avec l'auteur et avec l'éditeur un traité, en vertu duquel le manuscrit, en français et en allemand, lui sera livré avant la publication en France de l'ouvrage original.

Le but de ce contrat est de publier la traduction allemande en Allemagne, en même temps que l'ouvrage paraîtra en français à Paris. M. Kollmann espère par ce moyen que sa traduction jouira en Allemagne des mêmes droits de propriété qu'un ouvrage original, et qu'aucune autre traduction allemande du *Juif errant*, ne se pourra y être publiée sans être regardée comme contrefaçon. C'est sur ce terrain qu'on s'attend à voir s'engager un procès très-intéressant pour le commerce de la librairie.

Le bey de Tunis est jeune encore (il compte à peine quarante ans); il est sobre, infatigable, doué d'une intelligence prompte et d'un caractère résolu. Il préside à chacun des actes de son gouvernement, et se fait rendre compte de tout ce qui s'exécute sous ses ordres. Son zèle contraste avec les habitudes de ses prédécesseurs, vrais rois fainéants, qui se reposaient sur leurs ministres de tous les soins d'administration.

Le dernier de ceux-ci, du nom de Chekir, a payé de sa tête l'honneur de supporter à lui seul le fardeau des affaires. Celui qui l'a remplacé se borne au rôle d'instrument, et jouit, grâce à cette réserve, de douces attachées à son poste. Chekir avait trente-cinq ans lorsqu'il périt. Il était courageux et capable; il avait amassé de grandes richesses dont son maître hérita, et avait fait de son palais de Mahomédi un séjour charmant. Ce palais est maintenant habité par le colonel français qui instruit les troupes de la régence.

Ce n'est point le bey actuel qui est l'auteur du supplice de Chekir; mais il y a beaucoup contribué, et en a été l'instigateur. Il est presque le seul homme de son pays qui soit accessible à nos idées européennes. Ses sujets sont naturellement paresseux et apathiques, ennemis de tout ce qui porte le nom chrétien. Il faut qu'un intérêt pressant vienne secouer leur inertie pour qu'ils se décident à travailler et à apprendre; encore faut-il qu'on s'adresse à leurs sens, et qu'on ait l'art d'amuser leur puérile imagination.

On connaît la force énorme de l'explosion d'un mélange d'hydrogène et d'air; M. Selligme propose de le substituer à la vapeur, notamment pour la marche des bâtimens de guerre. Un grand tube recourbé est fixé à la pompe, la branche horizontale du tube plonge dans l'axe du vaisseau, et loge un piston-rame qui, repoussé par l'explosion du gaz, s'appuie sur l'eau et pousse lui-même le navire en avant. Par un mécanisme ingénieux, les explosions se répètent promptement sans bruit et une secousse à lieu toutes les secondes. Si les vœux de l'inventeur se réalisent, son système aurait une grande supériorité sur la vapeur, pour la puissance comme pour l'économie.

On lit dans le *Morning-Chronicle*: Déjà le gardien du général Tom Thumb a fait une belle spéculation: il a gagné beaucoup d'argent, et c'est heureux pour lui, car la concurrence commence: il est arrivé d'Allemagne trois nains remarquables. Le général, dit-on, a douze ans; il est haut de vingt-cinq pouces. Un des nains allemands, Christian Brocksted, a treize ans, et il n'a que trois pouces de plus que le petit Américain, et ne pèse qu'un livre de plus. Sa sœur, Maria Brocksted, a dix-huit ans; elle a trente-deux pouces de haut, elle pèse vingt-deux livres. C'est une charmante petite créature, fraîche et rose, qui danse la Polka. Le troisième frère, Henrie Brocksted, a vingt-deux ans; il a trente-six pouces et pèse trente-six livres. Le petit trio a déjà reçu des témoignages de l'approbation et du patronage du roi des Pays-Bas, de la famille ducale de Bade, de Saxe, du prince Albert de Prusse, etc.

M. Hesselgrave, riche propriétaire anglais, a fait établir à l'extrémité de son parc une fosse où il nourrissait un ours que l'on dressait à graver le tronc desséché d'un gros arbre, à l'instar du fameux *Martin*. Ces jours derniers, Mad. Hesselgrave, tenant un gâteau à la main, encourageait l'ours à cet exercice, mais par malheur l'arbre avait été placé trop près du bord de la fosse, l'ours se glissa d'un bond sur le tronc du propriétaire, et le trouva tout mort. La sœur de mistress Hesselgrave avait essayé de la secourir, à reçu elle-même quelques blessures. L'animal furieux a été tué à coups de fusil, mais la victime était déjà morte.

**Théâtre-Royal-Français.**  
Judi 13 juin. — (Représentation N° 13.)  
**Le Barbier de Séville.**  
Opéra en quatre actes, paroles de Beaumarchais, adaptés par la musique de Rossini par M. Castil-Blaze.  
Mlle Elisa Flammang engagée comme première chanteuse légère remplira le rôle de Rosine.  
On commencera à SEPT heures.  
A l'étude: **La part du Diable**, opéra-comique en 3 actes, paroles de M. Scribe musique de M. Auber.

**M. S. N. DENTZ,**  
Dentiste de LL. MM. le Roi et la Reine et de LL. AA. RR. le Prince d'Orange et le Prince Frédéric des Pays-Bas, arrivera le 17 dans la résidence pour y séjourner, jusqu'au 21 de ce mois.  
Il descendra à l'Hôtel dit *Toolast* sur le *Kleine Groenmarkt*. 6420

En vente: chez **AUBERT et C<sup>e</sup>**, éditeurs, place de la Bourse, 29, à Paris.

Ouvrage complet. **PRÉCIS HISTORIQUE** des ouvrages terminés  
**ORDRES DE CHEVALERIE**  
Décorations Militaires et Civiles,  
Reconnus et conférés actuellement par les Souverains régnans en Europe dans les autres parties du monde.  
Orné de 106 Planches dessinées sur des modèles officiels et représentant les insignes, Plaques, Croix, Rubans, Colliers d'Ordre, etc., etc.  
par **JACQUES BRESSON**,  
Chevalier de plusieurs ordres, Membre de diverses Académies et Sociétés royales, de Sciences, Arts et Belles-Lettres, Auteur de l'histoire financière de France.  
Un fort volume grand in-8° jésus, imprimé avec le plus grand luxe de papier superfin et avec des caractères fondus exprès. Prix: en noir, relié à l'anglaise, avec des attributs en or, 50 fr.; colorié et retouché à la gouache même reliure, 120 fr. 6424

**Annonce perpétuelle Gratia.**  
Avis aux propriétaires d'Hôtels, etc. — L'éditeur d'un ouvrage qui paraît incessamment sous le titre de: **Le Guide touristique pensable de l'étranger sur les chemins de fer dans les provinces de la Néerlande**, prie MM. les propriétaires des principaux hôtels et cafés dans les villes de 1<sup>er</sup>, de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> ordre de lui envoyer FRANCO soit leur carte, soit leur nom et celui de leur établissement, s'ils désirent que mention en soit faite dans l'ouvrage susdit, ce qui constituera pour eux une annonce perpétuelle.  
Nota. Adresser l'information demandée au bureau du *Journal de La Haye* sous les initiales A. Z. Toute lettre non affranchie sera refusée.

**Cours des Fonds Publics.**

	Int.	10 juin.	OUVERT.	FERMÉ.
Dette active.	2 1/2	61 1/2	61 1/2	61 1/2
Dito dito.	3	75 1/2	75 1/2	75 1/2
Dito dito.	5	100 1/2	100 1/2	100 1/2
Dito des Indes.	5	100 1/2	100 1/2	100 1/2
Dito dito.	3 1/2	94 1/2	94 1/2	94 1/2
Syndicat.	4 1/2	99 1/2	99 1/2	99 1/2
Dito.	3 1/2	87 1/2	87 1/2	87 1/2
Société de Commerce.	4 1/2	142 1/2	141 1/2	142 1/2
Chemin de fer du Rhin.	4 1/2	102 1/2	102 1/2	101 1/2
Dito de Harlem.	5	95 1/2	95 1/2	95 1/2
Dito de Rotterdam.	5	95 1/2	95 1/2	95 1/2
Act. du lac de Harlem.	5	107 1/2	107 1/2	107 1/2
Oblig. Hope & C. 1798 & 1816.	5	106 1/2	106 1/2	106 1/2
Dito dito 1828 & 1829.	5	106 1/2	106 1/2	106 1/2
Inscript. au Grand Livre.	6	—	—	—
Certificats au dit.	6	—	—	—
Dito inscriptions 1831 & 1833.	5	—	—	—
Emprunt de 1840.	4	—	90 1/2	90 1/2
Id. chez Sieglitz et Comp.	4	—	90 1/2	90 1/2
Passive.	5	—	5 1/2	5 1/2
Dette différée à Paris.	5	—	7 1/2	7 1/2
Espagne: Differed.	5	21 1/2	21 1/2	21 1/2
Autriche: Ardoins.	5	—	—	—
Obligations Goll. & Comp.	5	—	—	—
Dito métalliques.	5	—	—	—
Dito dito.	2 1/2	—	—	—
France: Inscriptions au Grand-Livre.	3	—	—	—
Pologne: Actions 1836.	—	—	—	—
Brésil: Emprunt à Londres 1839.	—	—	81 1/2	81 1/2
Id. id. 1843.	—	—	—	—
Portugal: Obligations à Londres.	2 1/2	46 1/2	46 1/2	46 1/2

L'aspect de nos fonds nationaux au marché de ce jour a été en général moins agréable qu'hier, et les opérations étaient insignifiantes. Les actions du chemin de fer hollandais étaient de nouveau très-calmes. Le marché était très-animé en ce qui concerne les fonds espagnols, et s'est présenté de nombreux acheteurs qui les ont même demandés en hausse. Les fonds grecs étaient languissans.  
Cours de l'argent: prêt à 3 1/2%; 3%; 2 1/2%; escompte 1/2%.  
Derniers prix à 5 heures: 2 1/2% 61 1/2; à 1/2; Holl. 5% 100; Société de Commerce 141; à 142; Ardoins 21 1/2.

**Bourse de Paris du 10 Juin.**

	Int.	COURS 8 juin.	OUVERT.	FERMÉ.
France: Cinq pour cent.	—	—	121 80	—
Trois pour cent.	—	—	82 35	—
Emprunt Ardoins.	—	—	30 1/2	—
Anc. différé.	—	—	—	—
Nouv. dito.	—	—	—	—
Passive.	—	—	5 1/2	—
Naples: Certificats Falconet.	—	—	99 50	—
Pays-Bas: Dette active.	2 1/2	—	62 1/2	—
Ditto active.	5	—	105 1/2	—
Belgique: Dito.	3	—	—	—
Etats-Unis: Banque belge.	—	—	600 00	600 00
Obligations de la Banque.	—	—	—	—

**Bourse d'Amers du 11 Juin.**  
Métalliques, 5% 114 1/2 P. — Naples, 5% — Ardoins, 21 1/2 P. —  
Dette différée ancien, 5% — Passive, 5% — Lots de 1834, 67 P. —  
après la Bourse (2 1/2 heures), Ardoins, 21 1/2 P. — 2 1/2 A. — Coupons, 2 1/2 P. —  
**Bourse de Vienne du 11 Juin.**  
Métalliques, 5% 111 1/2 — Dito, 4% 100 1/2 — Dito, 3% 77 1/2 —  
de 1834, 149 1/2 — Actions de la Banque 1824